

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 6 octobre 2008

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Aurelian Resources Inc. (ARU)
Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Aurelian Resources Inc. (« Aurelian ») a annoncé le 3 octobre 2008 que Kinross Gold Corporation (« Kinross ») a pris 100 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Aurelian. Selon les dispositions de cette entente, les actionnaires d'Aurelian recevront 0,317 action ordinaires de Kinross plus 0,1429 bon de souscription qui donne le droit au titulaire d'acheter une action ordinaire avec un prix d'exercice de 32,00\$ CA.

Le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des actions ordinaires d'Aurelian aura lieu à la fermeture du marché le 3 octobre 2008.

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Aurelian seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 6 octobre 2008**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **ARU devient ARJ**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

Circulaire no. : 169-08

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** - **31 actions ordinaires de Kinross**
 - **14 bons de souscription ***
 - **640,26 \$CA****
- *Le bon de souscription donne le droit au titulaire d'acheter une action ordinaire avec un prix d'exercice de 32,00\$ CA.
 ** Le montant en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas. Le Montant en espèces représentant 0,7 action de Kinross et 0,29 bon de souscription.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **Le 6 octobre 2008, les limites de position et de levée seront 75 000 contrats.**
- **CUSIP :** **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ARU seront transférées à la classe d'options ARJ qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Aurelian Resources Inc.		
Prix de levée actuel	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après l'acquisition
5,00 \$	ARU	ARJ
6,00 \$	ARU	ARJ
7,00 \$	ARU	ARJ

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
 Vice-présidente, Affaires juridiques